

Imprimeur(euse) / Reprographe*

* Voir [Agent\(e\) de logistique](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015).

Reproduire et imprimer par des moyens mécaniques et/ou numériques des documents, en effectuer le façonnage et le conditionnement.

ACHAT - LOGISTIQUE LOGISTIQUE GÉNÉRALE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 3 (CAP, BEP)

CODE MÉTIER
40040

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Assemblage et reliure de documents (agrafage, encollage, perforation)
- Calage, encrage et réglage de l'offset
- Conduite de presse (tous formats, à groupes multiples)
- Contrôle des repérages et des couleurs
- Gestion des stocks de produits, de matériels, dans son domaine (saisie, suivi, contrôle, relance commandes)
- Insolation et développement des plaques offset
- Massicotage de documents
- Paquetage, mise sous plis et distribution de documents
- Tirage, pliage de documents, de plans

SAVOIR-FAIRE

- Choisir une méthode, un moyen correspondant à son domaine de compétence
- Composer un document en fonction de la colorimétrie recherchée
- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier

- Organiser et optimiser le stockage physique des produits, des matériels
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier
- Utiliser les logiciels métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Chaîne graphique (46093)
- Conception graphique (46036)
- Édition (46324)
- Imprimerie/reprographie (46027)
- Logiciel dédié de traitement des images (30975)
- Logiciel PAO (30975)
- Logiciels DAO/CAO (30926)
- Photographie (46278)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : E1307 Reprographie](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3D/28 Imprimeur-reprographe ou imprimeuse-reprographe](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)

FORMATION

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
- Justifier d'au moins 11 ans de services publics

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Maquettiste-infographiste pour la mise en page et le montage du document
- Responsable de la communication pour la validation du respect de la charte graphique
- Clients (Directions fonctionnelles et services hospitaliers) pour le suivi de la fabrication
- Service des achats, prestataires extérieurs, photographes pour la gestion des commandes et le suivi de fabrication

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Atelier intégré
- Boutique, commerce de détail

- Collectivité territoriale
 - Entreprise artisanale
 - Entreprise industrielle
 - Société de services
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Conducteur offset
- Façonnier

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Infographiste*](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-